Direction
de l'administration pénitentiair

Centre de détention de Papeari
Centre de détention de Papeari

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Réhabilitation/reconstruction totale de la station d'épuration (STEP) du Centre de détention de Papeari

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Consultation n° 2026-PA-0005

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA PRESTATION....3
2. CONTEXTE DES PRESTATIONS....4
3. CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS....5
4. VÉRIFICATION DES PRESTATIONS....7
5. DÉTAIL DES PRESTATIONS....7

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1.OBJET DE LA PRESTATION

- **Objet de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Réhabilitation/reconstruction totale de la station d'épuration (STEP) du Centre de détention de Papeari Mission d'AMO pour la définition, la programmation, la préparation et la conduite de la consultation d'un groupement de conception-réalisation chargé de la réhabilitation totale de la STEP du Centre de détention de Papeari, avec tranches optionnelles d'accompagnement pendant la conception, les travaux, la réception et la période de garantie de performance.

- **Lieu d'exécution :**

Le lieu d'exécution des prestations est **Centre de détention de Papeari**.

La STEP est située au sein d'une emprise pénitentiaire en exploitation. Le secteur concerné est hors zone de détention et la mission n'implique pas de passage ni de contact avec les personnes placées sous main de justice. Les interventions sur site restent néanmoins soumises aux procédures d'accès, de contrôle, de sûreté et de coordination applicables à l'établissement.

- **Intervenants :**

Les prestations sont réalisées pour le compte de l'acheteur **Centre de détention de Papeari**, représenté par Centre de détention de Papeari .

Adresse et coordonnées :

Pk 55 coté montagne
BP 7704
Taravao
98719 Taravao

- **Structure et forme du contrat**

Les prestations sont décomposées comme suit en **2 tranches**.

La forme principale retenue pour l'exécution du contrat est **à tranches**. La forme varie selon les éléments du contrat comme suit :

Type	Objet et forme
Tranche	Tranche ferme : ordinaire Diagnostic, consolidation du besoin, programmation et assistance à la préparation et à la passation du marché de conception-réalisation.
Tranche	Tranche optionnelle n°1 : Assistance au maître d'ouvrage pendant les études de conception du groupement de conception-réalisation.

	Assistance au maître d'ouvrage pendant les travaux, les opérations de réception, la mise en service et la période de garantie de performance.

2.CONTEXTE DES PRESTATIONS

- **Contexte :**

Le Centre de détention de Papeari dispose d'une station d'épuration assurant le traitement des eaux usées de l'établissement. L'installation existante connaît des dysfonctionnements importants qui justifient une opération de réhabilitation/reconstruction totale.
Des travaux conservatoires et des mesures provisoires de maintien du traitement ont déjà été mis en oeuvre, notamment par l'installation de capacités de stockage et des adaptations destinées à maintenir le fonctionnement du traitement dans l'attente de la solution pérenne. Ces dispositions constituent un état transitoire ; elles ne préjugent pas de la solution technique définitive.
La mission de l'AMO doit permettre au maître d'ouvrage de disposer d'un diagnostic consolidé, d'un besoin objectivé et d'exigences fonctionnelles et performancielles suffisamment robustes pour consulter un groupement de conception-réalisation sans imposer prématurément une filière technique qui relèvera de la responsabilité de conception du futur groupement.

- **Données techniques disponibles :**

Les éléments techniques communiqués à ce stade comportent notamment les données suivantes, qui constituent des données disponibles à consolider dans le cadre de la mission et non des valeurs garanties par le présent CCTP :
débit moyen : 220 m3/j ;
débit de pointe : 35,4 m3/h ;
charge DBO5 : 125 kg/j ;
charge DCO : 250 kg/j.
Le titulaire analyse l'origine, la représentativité et la cohérence des données disponibles, les confronte aux observations de terrain et aux données d'exploitation accessibles, puis identifie les compléments nécessaires à la définition du besoin.

- **Zone d'infiltration :**

La zone d'infiltration associée à l'installation a fonctionné en mode dégradé pendant plusieurs années. Des incertitudes subsistent notamment sur les caractéristiques des sols, la capacité résiduelle d'infiltration, le fonctionnement hydraulique et les incidences environnementales.
L'AMO identifie les investigations géotechniques, hydrogéologiques, environnementales, topographiques, de diagnostic des ouvrages ou autres investigations complémentaires qu'il estime nécessaires. Il en définit le contenu, les objectifs, les résultats attendus et le niveau de précision utile. Ces investigations sont commandées directement par le maître d'ouvrage dans le respect des règles qui lui sont applicables. L'AMO assiste le maître d'ouvrage pour leur préparation et analyse leurs résultats afin de les intégrer au programme et à la stratégie de l'opération.

- **Continuité de traitement :**

L'établissement demeure en exploitation pendant l'opération. La continuité du traitement des effluents constitue donc une contrainte majeure.
Le titulaire analyse le dispositif provisoire existant et les possibilités de maintien, d'adaptation ou de remplacement temporaire du traitement pendant les travaux. Il identifie les risques environnementaux et opérationnels et propose au maître d'ouvrage des objectifs réalistes à intégrer au programme du futur marché de conception-réalisation, en conciliant continuité de service, exigences environnementales, sécurité d'exploitation et soutenabilité économique.
Le présent marché n'impose pas à l'AMO de garantir lui-même un niveau de performance du traitement provisoire. Il lui appartient en revanche de conseiller le maître d'ouvrage sur les objectifs et dispositions à imposer au futur groupement au regard des données consolidées.

- **Exploitation, maintenance et contexte insulaire :**

La solution future devra être adaptée aux contraintes d'exploitation en Polynésie française. Le programme devra notamment intégrer la robustesse des équipements, la disponibilité des pièces de rechange, les délais d'approvisionnement, les compétences de maintenance disponibles localement, la simplicité d'exploitation, la maîtrise des consommations d'énergie et de réactifs, la résistance à la corrosion ainsi que les contraintes climatiques locales, notamment fortes pluies, chaleur et vents cycloniques.
L'exploitation de la future STEP n'est pas comprise dans le futur marché de conception-réalisation. Elle sera assurée par un prestataire spécialisé intervenant dans le cadre du marché multitechnique de l'établissement. Le futur groupement devra assurer la mise en service, les essais, la documentation et la formation nécessaires à la prise en charge de l'installation par cet exploitant.

- **Evolutivité de l'installation :**

Le maître d'ouvrage souhaite préserver la possibilité d'une augmentation significative, pouvant aller jusqu'à un doublement de la capacité d'hébergement de l'établissement dans les années à venir.
L'AMO doit donc intégrer au programme une exigence d'évolutivité et de modularité. Il étudie les réserves techniques et foncières, les principes de phasage et les dispositions permettant une extension ultérieure sans imposer dès l'origine le dimensionnement complet de l'installation pour la capacité future et en limitant l'impact d'une extension sur l'exploitation de la STEP.

3.CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

- **Normes et réglementation applicables :**

Le titulaire exécute sa mission conformément aux textes législatifs et réglementaires, normes, règles de l'art et prescriptions applicables à la nature de l'opération et à son lieu d'implantation, dans leur version applicable à la date des prestations concernées.
Il identifie, au titre de son devoir de conseil, le cadre réglementaire pertinent pour la conception, la réalisation, l'exploitation et les performances de la future installation, ainsi que les procédures, autorisations, déclarations, prescriptions environnementales ou consultations éventuellement nécessaires. Il signale au maître d'ouvrage toute incertitude ou évolution susceptible d'avoir une incidence sur l'opération.
Les exigences réglementaires identifiées sont traduites, lorsque nécessaire, en exigences fonctionnelles ou performancielles dans les documents de consultation du futur marché de conception-réalisation.

■ Conditions d’intervention en emprise pénitentiaire :

Toute intervention sur site est organisée préalablement avec le maître d'ouvrage. Le titulaire respecte les consignes d'accès, d'identification, de contrôle, de circulation, de confidentialité et de sûreté qui lui sont communiquées.
Le titulaire limite la diffusion des informations relatives à l'établissement, à ses installations, réseaux, plans, dispositifs de sûreté et modalités d'exploitation aux seules personnes ayant à en connaître pour l'exécution de la mission.

■ Organisation de la mission et réunions :

Le titulaire désigne un chef de mission, interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage. L'équipe effectivement mobilisée doit être cohérente avec celle présentée dans l'offre. Tout remplacement d'un intervenant clé est préalablement porté à la connaissance du maître d'ouvrage et doit intervenir par une personne présentant un niveau de compétence et d'expérience au moins équivalent.
Le titulaire organise sa mission de façon à assurer la disponibilité et la réactivité nécessaires aux décisions du maître d'ouvrage. Il participe aux réunions de lancement, réunions techniques, comités de suivi, réunions de consultation et réunions de chantier relevant de la tranche affermie. Il prépare les supports nécessaires et, lorsqu'il en a la charge, transmet les comptes rendus dans les délais convenus.

■ Gestion des risques et devoir d’alerte :

Dès le démarrage de la mission, le titulaire établit et tient à jour un registre des risques de l'opération. Celui-ci identifie au minimum les risques techniques, hydrauliques, environnementaux, géotechniques, d'exploitation, de continuité de traitement, de coût, de délai, d'approvisionnement, de maintenance, de coordination et de sécurité liés à l'opération.
Pour chaque risque significatif, le titulaire apprécie la criticité, identifie les mesures de maîtrise envisageables, précise les décisions attendues du maître d'ouvrage et suit l'évolution du risque.
Le titulaire alerte sans délai le maître d'ouvrage lorsqu'il identifie une incohérence, une insuffisance documentaire, un choix susceptible de dégrader la performance ou la maintenabilité, un risque de dérive de coût ou de délai, ou plus généralement tout élément susceptible d'affecter les intérêts du maître d'ouvrage.

■ Approche environnementale et coût global :

Les analyses et préconisations du titulaire intègrent les enjeux environnementaux de l'opération : maîtrise des rejets et impacts, sobriété énergétique, consommation de ressources et de réactifs, production et gestion des boues, durabilité des équipements, adaptation au climat, possibilités de maintenance et limitation des interventions lourdes.
Les solutions et variantes examinées sont appréciées non seulement au regard de l'investissement initial, mais également de leurs incidences sur les coûts d'exploitation, de maintenance, de renouvellement, d'énergie, de consommables et de pièces de rechange. L'AMO fournit au maître d'ouvrage les éléments utiles à une décision fondée sur le coût global et la soutenabilité de la solution.

- **Livrables et formats :**

Les livrables sont remis sous forme électronique. Les versions définitives sont fournies en PDF ainsi que, lorsque leur réutilisation par le maître d'ouvrage est nécessaire, dans leur format source modifiable.
Les documents sont structurés, datés, indicés et suffisamment explicites pour permettre leur exploitation ultérieure par le maître d'ouvrage et, lorsque cela est prévu, leur transmission au futur groupement de conception-réalisation ou à l'exploitant.
Le titulaire distingue clairement les données établies, les hypothèses, les incertitudes, les recommandations et les décisions restant à arbitrer par le maître d'ouvrage.

4.VÉRIFICATION DES PRESTATIONS

- **Réception et contrôle des prestations :**

Les prestations et livrables sont soumis à la vérification du maître d'ouvrage ou de toute personne désignée par lui.
La vérification porte notamment sur leur conformité au CCTP, leur complétude, leur cohérence avec les données disponibles et les décisions du maître d'ouvrage, la traçabilité des hypothèses et la prise en compte des observations formulées.
Le maître d'ouvrage peut demander au titulaire toute correction, précision ou complément nécessaire à la conformité d'un livrable avec le périmètre contractuel. Les corrections relevant des obligations initiales du titulaire sont réalisées sans rémunération supplémentaire.
Une demande constituant une modification du besoin ou une prestation nouvelle non comprise dans le marché est traitée selon les dispositions contractuelles applicables aux modifications du contrat.
Sauf délai particulier fixé pour un livrable ou une situation urgente, le maître d'ouvrage dispose d'un délai indicatif de quinze jours calendaires pour procéder à son examen. L'absence d'observation dans ce délai ne vaut pas, à elle seule, validation technique définitive ni renonciation du maître d'ouvrage à demander la correction d'une non-conformité constatée ultérieurement.

- **Principe de validation :**

Les avis et validations du maître d'ouvrage ne dégagent pas le titulaire de son devoir de conseil ni de sa responsabilité au titre de ses propres prestations. Inversement, le titulaire n'est pas responsable des choix relevant de la décision du maître d'ouvrage dès lors qu'il a fourni une information et une alerte suffisantes sur leurs conséquences prévisibles.

5.DÉTAIL DES PRESTATIONS

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO) - Réhabilitation/reconstruction totale de la station d’épuration (STEP) du Centre de détention de Papeari :

- **Tranche ferme : Diagnostic, programmation et consultation du groupement de conception-réalisation**

5.1.1 Lancement et prise de connaissance

Réunion de lancement et définition des circuits de décision et de validation ;
Collecte, classement et analyse critique des documents disponibles ;
Prise de connaissance du fonctionnement de l'établissement et de la STEP ;
Visite détaillée des installations et échanges avec les personnels techniques et les intervenants chargés de l'exploitation et de la maintenance ;
Établissement d'une liste des données manquantes et des points à confirmer.

5.1.2 Diagnostic et consolidation du besoin

Analyse du fonctionnement actuel de la STEP, des dysfonctionnements connus et des mesures conservatoires mises en place ;
Analyse des données de débit, de charge, de fonctionnement et d'exploitation disponibles ;
Analyse des ouvrages, équipements, réseaux et contraintes d'implantation dans la limite des données accessibles ;
Identification des contraintes liées à la continuité du traitement pendant les travaux ;
Analyse des conditions d'exploitation et de maintenance, des consommations, des approvisionnements et des contraintes insulaires ;
Prise en compte de l'évolutivité future de l'établissement ;
Mise en place et tenue du registre des risques.
Le titulaire formalise les constats, distingue les faits établis des hypothèses et incertitudes, et hiérarchise les points devant être levés avant la consultation du groupement de conception-réalisation.

5.1.3 Investigations complémentaires

Définition des investigations complémentaires nécessaires ;
Rédaction ou assistance à la rédaction des spécifications techniques nécessaires à leur commande par le maître d'ouvrage ;
Assistance au maître d'ouvrage pour l'exploitation des offres ou propositions des prestataires d'investigation lorsque cette assistance est demandée ;
Analyse critique des résultats et intégration des conclusions au diagnostic, au registre des risques et au programme.
Les prestations matérielles d'investigation ne sont pas comprises dans le présent marché AMO, sauf stipulation expresse contraire.

5.1.4 Définition de la stratégie de continuité du traitement

Analyse du dispositif provisoire existant ;
Identification des contraintes et risques liés au maintien du traitement pendant les travaux ;
Définition des objectifs à imposer au futur groupement pour sa stratégie de phasage et de traitement provisoire ;
Définition des exigences de suivi, d'alerte et de maîtrise des impacts pendant la période transitoire.
L'AMO recherche un équilibre entre continuité de service, réduction des impacts environnementaux, faisabilité technique, sécurité d'exploitation et coût. Il ne prescrit pas un dispositif provisoire unique lorsque plusieurs solutions peuvent satisfaire les objectifs.

5.1.5 Programme technique et fonctionnel

Le titulaire élabore le programme technique et fonctionnel destiné au futur marché de conception-réalisation. Le programme est fondé sur des objectifs de résultats et de performances et laisse au groupement la responsabilité de proposer et justifier la conception permettant de les atteindre.
Le programme traite notamment :
Des capacités et hypothèses de dimensionnement à retenir ;
Des performances attendues et des modalités de contrôle ;
De la fiabilité, de la redondance utile et de la continuité de service ;
De l'implantation, des accès et des contraintes de chantier ;

Du traitement provisoire et du phasage des travaux ;
De l'exploitation, de la maintenance, de l'accessibilité aux équipements et de la sécurité des interventions ;
De la maîtrise des consommations d'énergie, d'eau, de réactifs et des coûts d'exploitation ;
De la gestion des boues et sous-produits ;
De la résistance à la corrosion et aux conditions climatiques locales ;
De la disponibilité des pièces de rechange et de la standardisation recherchée ;
De la modularité et des réserves permettant une extension future ;
Des essais, contrôles, mise en service, documentation, formation et transfert à l'exploitant ;
Des exigences de garantie de performance du futur marché, prévue sur une période de vingt-quatre mois ;
Des exigences de suivi et de justification des performances pendant cette période.

5.1.6 Stratégie et préparation du marché de conception-réalisation
Assistance à la définition et à la sécurisation de la stratégie de consultation du futur groupement ;
Définition des exigences techniques et fonctionnelles du dossier de consultation ;
Contribution à la rédaction des pièces techniques, cadres de réponse, décomposition des prix et documents nécessaires à l'analyse technique des offres ;
Proposition de critères et éléments d'appréciation techniques adaptés à l'opération ;
Identification des informations à mettre à disposition des candidats et des incertitudes devant être explicitement signalées ;
Assistance à la préparation des réponses aux questions techniques des candidats.
Le titulaire veille à ce que le dossier de consultation ne transfère pas au futur groupement des risques que le maître d'ouvrage est en mesure de caractériser avant la consultation et, inversement, ne fige pas inutilement les choix de conception relevant de la responsabilité du groupement.

5.1.7 Assistance à la passation du marché de conception-réalisation
Assistance à l'analyse des candidatures pour les aspects techniques lorsque le maître d'ouvrage le demande ;
Analyse technique comparative des offres au regard des critères et exigences du dossier de consultation ;
Analyse des solutions proposées, de leur robustesse, de leur exploitabilité, de leur maintenabilité, de leur coût global et de leur évolutivité ;
Analyse des engagements de performance, du phasage, des moyens provisoires de traitement et des délais ;
Identification des écarts, réserves, risques et points nécessitant clarification ;
Préparation et participation aux auditions, réunions de clarification ou négociations lorsque la procédure le permet ;
Assistance à la mise au point technique de l'offre retenue ;
Production d'un rapport d'analyse et d'une note de recommandation à la décision du maître d'ouvrage.
L'AMO formule un avis indépendant. La décision d'attribution relève exclusivement du maître d'ouvrage.

5.1.8 Livrables principaux de la tranche ferme
Note de lancement et liste des documents/données nécessaires ;
Rapport de diagnostic consolidé ;
Registre des risques, tenu à jour ;
Programme d'investigations complémentaires et analyse des résultats disponibles ;
Note de stratégie de continuité du traitement ;
Programme technique et fonctionnel ;
Pièces techniques nécessaires au dossier de consultation du marché de conception-réalisation ;
Supports et réponses techniques pendant la consultation ;
Rapport d'analyse technique des offres et note de recommandation ;

Version consolidée des documents après mise au point du marché de conception-réalisation.

■ Tranche optionnelle n°1 : Assistance pendant la conception, les travaux, la réception, la mise en service et la garantie de performance

La tranche optionnelle n°1 est exécutée uniquement après affermissement par le maître d'ouvrage. Elle a pour objet de maintenir auprès du maître d'ouvrage une expertise indépendante pendant la conception et l'exécution du marché de conception-réalisation.

5.2.1 Assistance pendant les études de conception

Prise de connaissance et analyse critique des études et documents produits par le groupement ;
Vérification de leur cohérence avec le programme, les engagements contractuels et les objectifs de performance ;
Analyse des choix de filière, dimensionnements, équipements, automatismes, instrumentation et principes d'exploitation dans la limite de la mission d'AMO ;
Analyse de la maintenabilité, de l'accessibilité, des consommations, de la disponibilité des pièces et de l'évolutivité ;
Analyse du phasage et des dispositions de continuité du traitement ;
Analyse des modifications proposées et de leurs incidences sur les performances, le coût, les délais et l'exploitation ;
Formulation d'avis, réserves et recommandations au maître d'ouvrage.
L'AMO ne vise pas les études en lieu et place des intervenants responsables de la conception et ne prend pas la direction de la maîtrise d'oeuvre intégrée au groupement.

5.2.2 Assistance pendant les travaux

Participation aux réunions et instances de suivi nécessaires ;
Analyse des points techniques sensibles et des écarts par rapport aux engagements contractuels ;
Suivi des risques, du planning, des interfaces et des conséquences des modifications ;
Avis au maître d'ouvrage sur les propositions susceptibles d'affecter les performances, l'exploitation, la maintenance ou le coût global ;
Suivi des dispositions de traitement provisoire et alerte en cas de risque significatif ;
Assistance au maître d'ouvrage pour l'examen des situations nécessitant arbitrage.
Cette assistance ne se substitue pas aux missions de direction de l'exécution, de contrôle des travaux, de sécurité ou de maîtrise d'œuvre qui incombent aux intervenants désignés dans le marché de conception-réalisation.

5.2.3 Réception, essais et mise en service

Assistance à la préparation des opérations préalables à la réception ;
Analyse des protocoles d'essais, de mise en service et de vérification des performances ;
Participation, à la demande du maître d'ouvrage, aux essais et constats présentant un enjeu particulier ;
Analyse des résultats d'essais et identification des réserves ou écarts ;
Assistance au suivi de la levée des réserves ;
Vérification de la complétude des documents nécessaires à l'exploitation et à la maintenance ;
Assistance au transfert de l'installation vers l'exploitant spécialisé du marché multitechnique ;
Vérification de la réalisation des formations prévues au marché de conception-réalisation.

5.2.4 Période de garantie de performance

Le titulaire assiste le maître d'ouvrage pendant la période de garantie de performance prévue au futur marché de conception-réalisation, d'une durée de vingt-quatre mois.

Analyse des résultats de fonctionnement et des indicateurs de performance transmis ;
Analyse des écarts aux performances contractuelles et de leurs causes ;
Avis sur les mesures correctives proposées par le groupement ;
Assistance au maître d'ouvrage pour le suivi des actions correctives et des essais complémentaires ;
Analyse des incidences sur l'exploitation, la maintenance et les coûts ;
Établissement d'un bilan de fin de période de garantie de performance.
L'AMO ne se substitue pas à l'exploitant et n'assure pas l'exploitation de la STEP.

5.2.5 Livrables principaux de la tranche optionnelle

Avis et notes d'analyse des études du groupement ;
Registre des risques actualisé ;
Notes d'aide à la décision sur les modifications et points sensibles ;
Avis relatifs aux essais, à la réception et à la mise en service ;
Note de vérification du dossier remis à l'exploitant et des formations ;
Notes de suivi de la garantie de performance ;
Rapport final de mission et bilan de la période de garantie de performance.

5.3 Principes communs aux deux tranches

Le titulaire adapte le niveau de détail de ses productions à l'enjeu de la décision à prendre. Il privilégie des documents opérationnels, argumentés et directement exploitables par le maître d'ouvrage.
Il assure la traçabilité des décisions, observations et alertes significatives. Il capitalise les données et documents produits au cours de la mission afin que le maître d'ouvrage puisse les réutiliser pour les besoins de l'opération.
Le titulaire demeure indépendant des opérateurs susceptibles de participer au futur marché de conception-réalisation. Il signale immédiatement au maître d'ouvrage toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts ou de porter atteinte à l'impartialité de ses avis.